

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 16 JUIL. 2013

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : IA/NL 373/13  
Nos réf. : 2013-000629  
Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER  
Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault

Direction Départementale des Territoires et de la  
Mer de l'Hérault  
Bâtiment Ozone

181 Place Ernest Granier - CS 60556  
34064 MONTPELLIER CEDEX 02

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet de Autorisation de prélèvement d'eau potable sur le champ captant de Dassargues commune de Lunel (34) déposé par Commune de Lunel.**

Par courrier reçu le **13/05/2013**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Autorisation de prélèvement d'eau potable sur le champ captant de Dassargues commune de Lunel (34) déposé par Commune de Lunel.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

**Frédéric DENTAND**

Copie : Mairie Lunel – Préfecture Hérault

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30  
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00  
520 allées Henri II de Montmorency  
34064 Montpellier cedex 02